

Lyon le, 08/11/2013

Compte Rendu CAP Locale – liste d'aptitude B en A 2014

Principe :

Que ce soit pour le passage de C en B ou de B en A, les volumes de liste d'aptitude dépendent du Plan de Qualification Ministériel. Tous les dossiers ne peuvent donc pas être validés la même année, même si le DISI vous a noté « Excellent ».

Ne sont retenus et proposés à la Centrale que les dossiers classés « Excellents » par la direction. Sont pris en compte le grade et l'échelon, la date d'entrée dans l'échelon, la notation, le parcours professionnel, l'aptitude au grade supérieur et enfin l'âge du candidat. Dans le détail, la mobilité tant géographique que fonctionnelle reste un critère important pour la direction. Les dossiers excellents sont classés par la direction.

La nouveauté de cette année semble être l'accent porté sur les capacités d'encadrement dans l'appréciation des aptitudes à exercer le grade supérieur. Sur ce point, l'absence dans le parcours de l'agent d'un poste d'encadrement semble rédhibitoire et constitue un handicap certain, au point que la direction semble prête à positionner les postulants sur ce type de fonction pour valider a priori la capacité d'un agent pressenti.

La direction :

Contrainte par les potentialités budgétaires, la direction est donc chargée par la centrale de lui indiquer les tous meilleurs dossiers par ordre de priorité. Les chefs de service se réunissent pour défendre leurs candidats. Il ressort de ces discussions une liste provisoire d'agents classés « Excellent », « Très bon » et « A Revoir » . Celle des « Excellents » est publiée sur Ulysse.

Pour cette année, la potentialité de la DISI nous a été communiquée, elle est d' un agent.

Si la filière ne constitue plus un critère au sens où les potentialités seraient accordées par filière, elle reste prise en compte par rapport aux résultats de l'année dernière. La direction considère en effet que le sujet demeure sensible, les agents pouvant considérer comme une forme d'injustice que la potentialité soit accordée deux années de suite à la même filière.

Sur les marges de manœuvre de cette liste d'aptitude B en A 2014, la direction nous a indiqué d'emblée qu'il n'y aurait pas de nouveau dossier passé excellent lors de la réunion, et que la seule modification pouvait porter sur la remontée en « très bon » d'un dossier « à revoir ».

La direction nous a également communiqué le bilan national des LA B en A de 2012-2013 : 234 candidats promus sur 4200 candidatures. Les directions ont été attentives à la question de l'âge dans les CAP nationales et locales, et la sélection est jugée d'une grande qualité par la centrale.

Enfin, le président de la CAP nous a communiqué son classement des candidats excellents à la fin de la réunion.

Votre Syndicat :

En propos liminaire, les représentants Solidaires ont dénoncé le flou des règles de mutations fusionnées pour 2014. La circulaire n'étant pas encore parue, les agents candidats à la liste d'aptitude concernés par une mobilité fonctionnelle ou géographique n'ont pas pu se positionner en connaissance de cause.

Nous rappelons également que Solidaire Finances Publiques ne se permet pas de faire des comparaisons entre les dossiers des postulants. C'est pourquoi nous ne discutons jamais sur les dossiers déjà classés « Excellent ». De même, nous ne nous prononçons pas sur le classement des dossiers « excellents » par la direction.

Nous avons dénoncé le fait qu'avec une potentialité de 1, et aucun espoir de voir abonder la liste des « excellents », la CAP devenait sans enjeu, faute de marge de manœuvre. Sur ce point, la direction a répondu qu'avoir trop de dossiers « excellents » ou « très bons » il y avait un risque de congestionner les actes de gestion (notation), et de donner de faux espoirs aux agents. Solidaires ne conteste pas ces arguments, mais renouvelle sa revendication, la promotion par liste d'aptitude doit être faite pour tous les agents remplissant les conditions statutaires.

Pour cette CAPL, nous avons **16 postulants** au grade d'Inspecteur. Sur ces dossiers, **4** nous étaient confiés pour assurer leur défense.

Les résultats de cette CAP sont maigres, pour les raisons invoquées plus haut. La seule concession faite par la direction a été le passage « très bon » d'un dossier « à revoir », et l'amélioration pour 2014 des appréciations du directeur pour les candidats « excellents », Solidaires ayant dénoncé dans son intervention liminaire le fait que ces appréciations étaient des quasi copier-coller de celles de l'année précédente.

Cette liste sera publiée sur Ulysse après classement de la direction.

Rappel Important :

Un dossier liste d'aptitude est un dossier qui se prépare **très en amont**. Dès les entretiens d'évaluations puis lors de la notation, soyez vigilants et n'hésitez pas à prendre contact avec **Solidaires Finances Publiques** pour vous conseiller dans le suivi de votre dossier.

Devant la faiblesse du plan de qualifications, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté en cohérence avec leurs élus en CAP nationale, c'est à dire contre l'ensemble des listes proposées, précision faite que pour les collègues classés excellents, ce vote n'aura aucune conséquence puisqu'ils seront examinés par la CAP nationale, et que ce n'est bien évidemment pas une remise en cause de leur aptitude bien au contraire.

Les Élus CAP Locale (Cadre A)
Alain Girardot (ESI Lyon-lumière)
Abel Nivault (ESI Lyon-lumière)